

**COMMUNE
AUSSAC VADALLE**

PERMIS D'INHUMER

République Française

Nous, Maire, Officier de l'Etat Civil (1) de la Commune de

AUSSAC VADALLE

Vu la déclaration à nous faite du décès de (2)

**Solange
DION née PENICHON**

né(e) le 05/10/1929 à St-Angeau 16 Charente

profession retraitée

domicilié(e) 12 rue du Bois de la Croix
Aussac-Vadalle 16 Charente

Veuf(ve) de François Henri
DION

fille de Julien
PENICHON
et de Alice
FERRAND

survenu le 24/08/2023 à 09 heure(s) 00 ;

Vu le certificat de décès établi par Yves LAROZE, Docteur en médecine;

Vu les articles L 2213-7 à L 2213-15 et R 2213-31 à R 2213-33 du code général des collectivités territoriales

Autorisons l'inhumation du défunt, ci-dessus désigné,

à partir du 26/08/2023 à 10 heure(s) 00

En mairie le 25/08/2023

Maire
(ou l'Officier de l'Etat Civil)



LIOT
Gérard
Signature et cachet

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Prénoms et nom.